



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**N°842024**

**Le Maire de Lisle-sur-Tarn,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**VU** la demande en date du 21 mai de France Métropole Trans-Dem demeurant à La Courneuve en vue d'être autorisé à stationner avec un camion de déménagement au droit du n°12 rue de l'Avenir le 11 juin 2024,

**Considérant** que cette demande n'est pas compatible avec le maintien normal de la circulation et du stationnement sur la voie concernée,

Il y a lieu de prendre les dispositions de sécurité suivantes :

**ARRETE**

**Article 1 :** Trois places de stationnement seront réservées au droit du n°12 rue de l'Avenir le 11 juin 2024 de 8 heures à 17 heures. La circulation sera interdite uniquement le temps du déchargement.

**Article 2 :** Des panneaux de signalisation correspondant aux normes en vigueur seront mis en place aux distances réglementaires et enlevés par France Métropole Trans-Dem.

Le présent arrêté sera affiché sur les lieux par France Métropole Trans-Dem. Tous les riverains concernés seront informés par France Métropole Trans-Dem.

**Article 3 :** La Gendarmerie de Lisle-sur-Tarn et la Police Municipale seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lisle-sur-Tarn,

Le 23 mai 2024

Pour le Maire  
l'adjoint délégué  
Patrick GAILLAC

Le Maire

Maryline LHERM



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le 23 MAI 2024.....et/ou notifié à l'intéressé(e) le 23 MAI 2024. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.